Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/2121

9.4.2025

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

du 8 avril 2025

établissant une liste d'indications géographiques protégées en vertu du règlement (UE) 2024/1143 du Parlement européen et du Conseil en vue de leur enregistrement international conformément à l'article 2 du règlement (UE) 2019/1753 du Parlement européen et du Conseil

(C/2025/2121)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/1753 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 relatif à l'action de l'Union à la suite de son adhésion à l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques ([1]), et notamment son article 2, paragraphe 3,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 2, paragraphe 2, du règlement (UE) 2019/1753, en octobre et novembre 2024, les États membres ont transmis à la Commission 20 demandes d'enregistrement au registre international pour des appellations d'origine protégées (AOP), des indications géographiques protégées (IGP) et des indications géographiques (IG), au sens du règlement (UE) 2024/1143 du Parlement européen et du Conseil ([2]), qui sont originaires de leur territoire et sont protégées au titre du droit de l'Union.

(2) Sur la base des demandes respectives de ces États membres, la Commission devrait donc établir une liste pour les AOP, IGP et IG demandées.

(3) Il convient que la Commission dépose des demandes d'enregistrement international en tant qu'appellations d'origine pour des dénominations protégées conformément au règlement (UE) 2024/1143 en tant qu'AOP de vin et de produits agricoles, et des demandes d'enregistrement international en tant qu'indications géographiques pour des dénominations protégées conformément au règlement (UE) 2024/1143 en tant qu'IGP de vin et de produits agricoles ou en tant qu'IG de boissons spiritueuses.

(4) Les mesures prévues par la présente décision sont conformes à l'avis du comité de la politique de qualité des produits agricoles, du vin et des boissons spiritueuses,

([1]) JO L 271 du 24.10.2019, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2019/1753/oj.

([2]) Règlement (UE) 2024/1143 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 concernant les indications géographiques relatives au vin, aux boissons spiritueuses et aux produits agricoles, ainsi que les spécialités traditionnelles garanties et les mentions de qualité facultatives pour les produits agricoles, modifiant les règlements (UE) n° 1308/2013, (UE) 2019/787 et (UE) 2019/1753 et abrogeant le règlement (UE) n° 1151/2012 (JO L, 2024/1143, 23.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1143/oj).

DÉCIDE:

Article unique

Une liste des appellations d'origine protégées (AOP), des indications géographiques protégées (IGP) et des indications géographiques (IG) au sens du règlement (UE) 2024/1143, protégées au titre du droit de l'Union, pour lesquelles la Commission dépose des demandes d'enregistrement international est établie à l'annexe de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 8 avril 2025.

Par la Commission
Christophe HANSEN
Membre de la Commission

ANNEXE

Liste des indications géographiques protégées dans l'Union conformément au règlement (UE) 2024/1143 (appellations d'origine protégées, indications géographiques protégées et indications géographiques) à déposer en tant que demandes d'enregistrement international conformément à l'article 2 du règlement (UE) 2019/1753

Produits agricoles

Allemagne:

— Lübecker Marzipan(IGP)

— Nürnberger Bratwürste/ Nürnberger Rostbratwürste (IGP)

— Oktoberfestbier (IGP)

— France:

— Bleu du Vercors-Sassenage (AOP)

— Châtaigne d'Ardèche (AOP)

— Chevrotin (AOP)

— Pomme du Limousin (AOP)

— Noix du Périgord (AOP)

— Tome des Bauges AOP

— Volailles d'Ancenis (IGP)

— Volailles du Gers (IGP)

Vin

France:

— Beaumes de Venise (AOP)

— Duché d'Uzès (AOP)

— Grignan-les-Adhémar (AOP)

— Vinsobres (AOP)

— Viré-Clessé (AOP)

— Périgord (IGP)

— Saint-Guilhem-le-Désert (IGP)

Italie:

— Vigneti delle Dolomiti/ Weinberg Dolomiten (IGP)

Boissons spiritueuses

Italie:

— Liquore di limone di Sorrento (IG)